

16 avril 2024

## Les subventions accordées par le Bureau de l'assemblée de la province Sud le mardi 16 avril 2024



*Le Bureau de l'assemblée de la province Sud s'est réuni ce mardi 16 avril 2024 pour acter plusieurs projets de délibérations, dans divers secteurs.*

### Santé et social

L'association **Union des amis et familles des malades handicapés mentaux de Nouvelle-Calédonie (Uafam NC)** reçoit une subvention de **500 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation au fonctionnement de l'association ainsi qu'au financement de prestations réalisées par des intervenants extérieurs de type activité de sport, de bien-être et des sorties de loisirs pour l'année 2024.

L'association **pour le soutien des enfants et adolescents déficients (Asead)**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **7 800 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation au fonctionnement de l'association ainsi qu'à une partie des postes éducatifs intervenant en milieu scolaire et sur les temps de loisirs.

L'association **des parents d'enfants handicapés de la Nouvelle-Calédonie (APEHNC)** reçoit une subvention de **1 500 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation au fonctionnement de l'association et une partie du poste éducatif en milieu scolaire.

L'association **Collectif handicaps** reçoit une subvention de **600 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation à ses frais de fonctionnement.

L'association **Handijob** reçoit une subvention de **100 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation à ses frais de fonctionnement.

**L'association pour la surdit  (APS)** re oit une subvention de **1 500 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation aux frais li s aux postes  ducatifs intervenant en milieu scolaire et sur les temps de loisirs, ainsi qu'une partie des frais de fonctionnement de l'association.

**L'association rencontre, soutien, aide aux personnes  g es ou handicap es (Arsapah)** re oit une subvention de **120 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation   ses frais de fonctionnement.

**L'association pour l'acc s au droit et l'aide aux victimes (Adavi)**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, re oit une subvention de **7 000 000 de francs CFP**. Cette aide constitue une participation   ses frais de fonctionnement.

**L'association cal donienne d'aide aux personnes  g es (Acapa)**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, re oit une subvention de **9 000 000 de francs CFP**. Cette aide constitue une participation   ses frais de fonctionnement.

**L'association au service de nos retrait s (ASNR)**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, re oit une subvention de **4 000 000 de francs CFP**. Cette aide constitue une participation   ses frais de fonctionnement.

**L'association  ge d'or** re oit une subvention de **100 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation   ses frais de fonctionnement.

## Culture

**L'association Avenir export (NCT&I, New Caledonia Trade & Invest)** re oit une subvention de **1 500 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation au projet « book des exportateurs » de Nouvelle-Cal donie. Il s'agit de concevoir un catalogue num rique, r dig  en fran ais et en anglais, visant   mettre en valeur les entreprises cal doniennes exportatrices de biens ou de services,   l'international.

**L'association Open « Organisation des professionnels de l' conomie num rique »** re oit une subvention de **500 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation   l'organisation du salon « Num riboost » qui se d roulera les 24 et 25 avril 2024   l'Origin Cinema (ancien MK2)   Dumb a.

## Enseignement et formation

**L'association des parents d' l ves (APE) de l' cole primaire Saint-Joseph de Bourail**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, re oit une subvention de **13 084 271 francs CFP**. Cette aide constitue une participation au projet « R am nagement des cours d' cole », laur at du budget participatif 2024.

**La direction dioc saine de l'enseignement catholique (DDEC)** re oit une subvention de **620 371 325 francs CFP**. Cette aide constitue une participation   son fonctionnement pour l'ann e 2024, au titre de la part provinciale concernant les coll ges et au titre de la part de toutes les communes de la province Sud pour le primaire, la d lib ration autorisant pendant une p riode transitoire que la province puisse se substituer aux communes.

**L'amicale des pompiers du SIVM Sud**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, re oit une subvention de **6 238 873 francs CFP**. Cette aide constitue une participation   la cr ation d'un parcours citoyen de formation incendie et de secours pour tous, projet laur at du budget participatif 2024.

## Sport et culture

**L'association sportive et culturelle de Gaïca** reçoit une subvention de **200 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation aux déplacements de l'équipe senior de football engagée dans le championnat de super ligue 2024 en Nouvelle-Calédonie.

**L'association Histoire et patrimoine de Bourail**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **2 080 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation au projet « Lumière sur le patrimoine bâti du bague », lauréat du budget participatif 2022.

**L'association Harii – Nous ici**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de **1 696 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation au projet « Un nid de conscience », lauréat du budget participatif 2024.

**L'association pour la promotion des musiques amplifiées Le Mouv'** reçoit une subvention de **400 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation à la troisième édition du Festival kaneka legend, les 8 et 9 novembre 2024 au Centre culturel Tjibaou.

**L'association Boea pro vie danse** reçoit une subvention de **350 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation à l'organisation de ses actions en 2024.

**L'association Alliance Champlain** reçoit une subvention de **200 000 francs CFP**. Cette aide constitue une participation aux actions « La semaine de la francophonie » ainsi que « Les 10 mots ».

### CONTACT PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49

